

Réforme : ce qui a changé

Avant	Après
• Une géographie prioritaire large : - 2 500 quartiers en France - 103 communes en Rhône-Alpes - 247 quartiers Cucs en Rhône-Alpes	• Une géographie prioritaire resserrée : - 1 300 quartiers en France - 71 communes en Rhône-Alpes - 124 QPV en Rhône-Alpes
• Contrat urbain de cohésion sociale (pour le volet social) et convention Anru (pour le volet urbain)	• Contrat de ville, document unique pour l'urbain, le social et l'économique
• Contrat signé entre l'État et la commune ou l'intercommunalité (parfois d'autres signataires, mais pas d'obligation). 40% de contrats intercommunaux en Rhône-Alpes	• Contrat signé par l'ensemble des institutions et des partenaires publics et privés locaux. L'intercommunalité est pilote
• Plusieurs zonages : ZUS, quartiers Cucs de catégorie 1, 2 et 3, ZEP, ZFU...	• Deux catégories de quartier : les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers de veille
• Des axes thématiques imposés dans le Cucs : éducation, santé, habitat, prévention de la délinquance, emploi-insertion	• Trois piliers structurent le contrat de ville : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi • Des axes transversaux obligatoires : lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, jeunesse • Des principes fortement affirmés dans la loi : - la participation des habitants - la remobilisation (ou meilleure mobilisation) du droit commun des signataires du contrat de ville
• Programme national de rénovation urbaine 2004-2014 : - 396 conventions Anru sur l'ensemble de la France (35 en Rhône-Alpes)	• Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 : - 200 quartiers d'intérêt national (15 en Rhône-Alpes) - 200 quartiers d'intérêt régional (8 en Rhône-Alpes)